

AGEBDEB

ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DE BOIS-DE-BOULOGNE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXCEPTIONNELLE

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGEBDEB TENUE LE**

MERCREDI 20 AVRIL 2016

AU HALL IGNACE-BOURGET

ORDRE DU JOUR

1. Procédures initiales
2. Revendications
3. Avis de motion
4. Comités
5. Fermeture

1. Procédures initiales

1.1 Ouverture

1.1.1 Proposition d'ouverture à 13h25

Proposée par Julien Robitaille-Brisson

Appuyée par Ali Sotoudeh

Adoptée à l'unanimité

1.2 Praesidium

1.2.1 Que Guillaume Vézina assure l'animation et que Julien Robitaille-Brisson la prise de notes.

Proposée par Julien Robitaille-Brisson

Appuyée par Ali Sotoudeh

Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture de l'ordre du jour

1. Procédures initiales
2. Revendications
3. Avis de motion
4. Comités
5. Fermeture

1.4 Lecture et adoption des procès-verbaux

1.4.1 Que l'on adopte le procès-verbal du 2 mars 2016 et du 13 avril

Proposée par Jean-Sébastien Rioux-Boire

Appuyée par Mathieu Bergeron

Adoptée à l'unanimité

2. Revendications

2.1 Que l'AGEBdeB se positionne contre la présence de tout agresseur sur le campus de bois-de-boulogne.

Proposée par Kyril Nyemtsiev

Appuyée par Jade St-Germain

Adoptée à l'unanimité

2.2 Que l'AGEBdeB se prononce contre le sexisme et toutes ses composantes : le patriarcat, l'hétéronormativité, la genrification, l'objectification, l'excision, les mariages d'enfants et les agressions de rue;

Que l'AGEBdeB se positionne contre toutes les formes d'oppressions envers l'identité

des genres, de sexes et d'attraction romantique;
Que l'AGEBdeB prône un ratio homme/femme de 50% dans les figures historiques, philosophes et auteures enseignées;
Considérant l'historique des luttes de l'AGEBdeB;
Que l'on réitère notre position et notre appui à l'autogestion;
Que l'AGEBdeB supporte le mouvement Boycott Désinvestissement Sanction;
Que l'AGEBdeB prône la transparence dans le milieu étudiant;
Que l'AGEBdeB dénonce la brutalité policière;
Que l'AGEBdeB supporte la lutte d'autodétermination du peuple irlandais dans l'Irlande du Nord;
Que l'AGEBdeB supporte la lutte d'autodétermination du peuple kurde au Kurdistan;
Que l'AGEBdeB se positionne contre la présence de corps militaires et policiers sur les campus scolaires, notamment à fin de propagande;
Que l'AGEBdeB supporte les actions de l'AGES contre la militarisation de leur campus;
Que l'AGEBdeB se prononce contre la gentrification et qu'elle appuie les luttes contre celle-ci;
Que l'AGEBdeB soit pour la production d'art dans les lieux publics

Proposée par Kyril Nyemtsiev
Appuyée par Jean-Sébastien Boulianne

2.2.1 Amendement de biffer : « Que l'AGEBdeB prône un ratio homme/femme de 50% dans les figures historiques, philosophes et auteures enseignées »

Proposé par Jean-Sébastien Rioux-Boire
Appuyé par Jean-Sébastien Boulianne
Pour: 32 Contre: 6 Abstentions : 4
Adoptée à majorité

2.2.2 Amendement d'ajouter « matriarcat » après « patriarcat ».

Proposé par Jean-Sébastien Boulianne
Appuyé par Juliette Lafleur
Pour : 29 Contre : 6 Abstention: 8
Adoptée à majorité

2.2.3 Amendement d'ajouter : « Que l'AGEBdeB se positionne pour la protection et l'épanouissement des sociétés autochtones dans la misère »

Proposé par Félix Maltais
Appuyé par Vincent Pelmans

2.2.3.1 Sous-Amendement d'enlever « dans la misère »

Proposé par Jade St-Germain
Appuyé par Charlotte Fontaine
Adopté à l'unanimité

Sur l'amendement 2.2.3 tel qu'amendé en 2.2.3.1:

Amendement d'ajouter : « Que l'AGEBdeB se positionne pour la protection et l'épanouissement des sociétés autoctones »

Adopté à l'unanimité

2.2.4 Amendement de retirer « et policier »

Proposé par Catherine Guyên

Appuyé par Andy-Hygues Séraphin

Pour : 13 Contre : 8 Abstentions : 16

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée d'adopter la question préalable sur l'amendement 2.2.4 uniquement.

Proposée par Jean-Sébastien Rioux-Boire

Appuyée par Mathieu Bergeron

Pour : 28 Contre : 4

Adoptée à la majorité des 2/3

Sur l'amendement 2.2.4 :

Amendement de retirer « et policier »

Pour : 13 Contre : 8 Abstentions : 16

Adopté à majorité

Proposition privilégiée de scission de la principale 2.2 : « Que l'AGEBdeB se positionne contre la présence de corps militaires sur les campus scolaires, notamment à fin de propagande; » pour en faire une proposition distincte 2.2.A.

Pour : 19 Contre : 4 Abstentions : 11

Adoptée à majorité

Sur la principale 2.2 telle qu'amendée en 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3 et telle que sous-amendée en 2.2.3.1 :

Que l'AGEBdeB se prononce contre le sexisme et toutes ses composantes : le patriarcat, le matriarcat, l'hétéronormativité, la genrification, l'objectification, l'excision, les mariages d'enfants et les agressions de rue;

Que l'AGEBdeB se positionne contre toutes les formes d'oppressions envers l'identité des genres, de sexes et d'attirance romantique;

Considérant l'historique des luttes de l'AGEBdeB;

Que l'on réitère notre position et notre appui à l'autogestion;

Que l'AGEBdeB supporte le mouvement Boycott Désinvestissement Sanction;

Que l'AGEBdeB prône la transparence dans le milieu étudiant;

Que l'AGEBdeB dénonce la brutalité policière;

Que l'AGEBdeB supporte la lutte d'autodétermination du peuple irlandais dans l'Irlande du Nord;

Que l'AGEBdeB supporte la lutte d'autodétermination du peuple kurde au Kurdistan;

Que l'AGEBdeB supporte les actions de l'AGES contre la militarisation de leur

campus;

Que l'AGEBdeB se prononce contre la gentrification et qu'elle appuie les luttes contre celle-ci;

Que l'AGEBdeB soit pour création d'art dans les lieux publics

Que l'AGEBdeB se positionne pour la protection et l'épanouissement des sociétés autochtones;

Pour : 28 Contre : 1 Abstentions : 4

La principale 2.2 est adoptée à majorité

Sur la proposition 2.2.A telle qu'amendée en 2.2.4:

Que l'AGEBdeB se positionne contre la présence de corps militaires sur les campus scolaires, notamment à fin de propagande

Proposition privilégié de mettre en dépôt de la proposition 2.2.A.

Proposée par Jean-Sébastien Rioux-Boire

Appuyée par Jean-Sébastien Boulianne

Adoptée à majorité claire

3. Avis de motion

Proposition privilégiée de mettre en dépôt le point « 3. avis de motion ».

Proposée par Jade St-Germain

Appuyée par Marianne Bourdages

Pour : 12 Contre : 19 Abstentions : 4

Battue à majorité

Suite du traitement d'un avis de motion déposé le 25 février 2015 et traité partiellement le 11 mars 2015.

À la page 12, au point 2.1.1 : Code de procédures :

Que l'on ajoute "de ce code" entre "une copie" et "à tout membre"

À la page 16, au point 3.1.4 : Quorum(s)

Que l'on remplace "Grève d'un (1) ou de deux (2) jours : cinq pourcent (5%) des membres;

• Reconduction ou arrêt d'une grève de trois (3) jours ou plus : huit pourcent (8%) des membres." par : "Grève de plus de 3 jours consécutifs : cinq pourcent (5%) des membres;"

À la page 17, au point 3.1.5: Dispositions spéciales

Que l'on ajoute ", ou en AG avec un quorum spécial de 5%" entre " sur les référendums" et "La reconduction"

Que l'on retire "Une grève d'un ou deux jours doit être votée en Assemblée générale exceptionnelle et ne peut pas être reconduite sans référendum."

À la page 17, au point 3.2.0 : Référendums

Que l'on remplace 15% par 5%

À la page 28, au point 4.1.2 : Rôles et mandats

Que l'on remplace "D'approuver ou refuser" par "Suggérer à l'Assemblée Générale"

Que l'on remplace "Décider de l'attribution et de" par "Recommander à l'Assemblée Générale l'attribution et"

À la page 30, au point 4.2.2 : Fonctionnement des comités

Que l'on ajoute ", procès-verbaux à l'appui," entre "démocratique" et "et"

Que l'on retire la section sur la Réunion d'organisation : "Réunion d'organisation Réunion d'organisation, qui aurait un ordre du jour fixe et qui serait convoquée la première semaine de la session, dont le jour précis sera fourni ultérieurement par le Secrétaire aux affaires internes.

L'ordre du jour serait le suivant: (ouvert aux modifications):

0. Procédures initiales

1. Présentations des comités et retour sur la dernière session

2. Recrutement

3. Varia

4. Levée"

À la page 34, avant le préambule

Que l'on remplace "AVRIL 2012" par "FÉVRIER 2015"

À la page 35, à l'article 1. (Ouverture de l'assemblée)

Que l'on remplace "est de facto jugée recevable" par "sera jugée recevable si 50% + 1 des membres de l'instance qui se réunit sont présent-e-s."

À la page 39, à l'article 18 (Tours de parole)

Que l'on ajoute "ainsi que de veiller le plus possible à l'équité de la représentation homme--femme, par exemple en alternant les tours de parole entre homme et femme (il pourrait être possible de convenir d'un genre "neutre" ou "autre" pour respecter les définitions personnelles de chaque personne envers leur genre)." entre "qui l'ont déjà fait" et "L'animateur". Que l'on ajoute "Il est possible aussi pour l'animateur ou l'animatrice de fonctionner selon un mode « question directe » où le ou la membre dans son tour de parole peut poser une question à un ou une autre membre qui peut répondre directement avant que le ou la première membre puisse terminer son tour de parole." après "est de mise."

3.1 Que l'on traite l'avis de motion

Proposée par Jean-Sébastien Rioux Boire

Appuyée par Samuel Guindon

Adoptée à majorité claire

Appel au praesidium de juger irrecevable l'amendement

Proposée par Jean-Sébastien Rioux-Boire

Pour : 19 Contre : 9 Abstentions : 6

L'appel est adopté à majorité

Sur l'Avis de motion 3.2 :

3.2.1 Amendement d'ajouter « Qu'à la page 58 que l'on remplace la mission du club jeux par : « La mission du club jeux est d'offrir un endroit pour se rencontrer et pratiquer des activités pour les amateurs e jeux de société de jeux vidéo et des jeux de roles étudiants du collège de bois de boulogne. Le comité a pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants du collège qui y trouveront des personns ayant un intérêt communé En ce sens, il favorise l'apprentissage, et constitue au cégep, un lieu privilégié d'échange et de détente pour les membre

Qu'à la page 17 3.3.2 Que l'on remplace personnes élues par membres

Demande de constatation du quorum

Perte de quorum

4.Comités

5. Fermeture

Guillaume Vézina

Président de l'assemblée

Julien Robitaille-Brisson

Secrétaire d'assemblée